



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Direction du travail

Conditions de travail – Protection de la santé au travail



SECO | Conditions de travail

Conditions de travail – protection de la santé au travail

En Suisse, les entreprises sont tenues de veiller à ce que les conditions de travail ne nuisent ni à la santé, ni à la sécurité des collaborateurs.

De bonnes conditions de travail profitent tant aux employés qu'aux employeurs et à l'économie : la motivation et l'engagement des collaborateurs sont plus forts, le nombre d'absences dues à des problèmes de santé diminue et la productivité croît globalement.

Le centre de prestations « Conditions de travail »

Il fait partie de la Direction du travail du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cet organe spécialisé s'occupe de protection de la santé au travail et est divisé en cinq secteurs et un groupe de soutien.

Les thèmes suivants sont au centre de l'activité des différents secteurs, de manière autonome ou en collaboration :

- protéger la santé physique et psychique au travail selon les prescriptions du droit suisse (cf. LTr et ordonnances qui en découlent) ;
- mettre à jour régulièrement les conditions-cadres correspondantes (lois, ordonnances, commentaires, etc.) ;
- assurer les tâches d'exécution prévues par la loi (contrôles dans les entreprises fédérales, octroi de permis relatifs à la durée du travail) mettre à disposition des bases et des données pour la protection de la santé au travail ;
- soutenir les activités d'exécution des cantons en lien avec la protection des travailleurs ;
- assurer la haute surveillance de l'exécution cantonale ;
- garantir la sécurité d'équipements et d'outils techniques (produits) ;
- évaluer les produits chimiques présents sur la place de travail.

Droit et haute surveillance sur l'exécution par les cantons

Le secteur « **Droit et haute surveillance** » (ABRO) est l'interlocuteur pour les questions juridiques et l'élaboration de la législation en relation avec la loi sur le travail (LTr) et ses ordonnances.

Il contrôle le respect du mandat légal conformément à la Loi sur le travail (LTr), la Loi sur l'assurance-accidents (LAA) et les directives du SECO par les organes d'exécution cantonaux.

Sur mandat de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST), il vérifie les dénommées solutions MSST. Il s'agit de systèmes de sécurité propres aux branches (manuel et listes de contrôle), qui règlent entre autres « l'appel aux médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail » (appel aux MSST).

Activités principales

- Mener à bien des projets, fournir des renseignements et des avis sur la loi sur le travail et ses ordonnances ;
- Offrir une expertise juridique lors de l'élaboration des commentaires de la loi sur le travail et des ordonnances qui en découlent ;
- Assurer le suivi des solutions de branche pour la sécurité et la protection de la santé au travail ;
- Activités d'enseignement lors de cours et de conférences ;
- Réaliser des audits auprès des organes d'exécution et guider ces derniers par des prescriptions, des standards de prévention et des actions prioritaires.

Thèmes

Solutions MSST interentreprises | Haute surveillance | Champ d'application et questions d'interprétation de la loi sur le travail

Exécution et soutien des cantons, ainsi que durée du travail et du repos

Le secteur « Inspection fédérale du travail » (ABEA) assure l'exécution de la loi sur le travail (LTr) et de la loi sur l'assurance-accidents (LAA) dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées. Il offre aux employeurs, aux employés, aux cantons, aux organes spécialisés et à d'autres personnes intéressées des conseils sur des questions spécifiques.

Il octroie des permis de travail régulier de nuit et du dimanche dans les entreprises soumises à la loi sur le travail. Il est en contact direct avec les entreprises pour ce faire. Il soutient en outre les organes d'exécution cantonaux qui fournissent des permis de travail temporaire de nuit et du dimanche.

Activités principales

- Identifier les besoins des organes cantonaux d'exécution et promouvoir une exécution uniforme sur le plan intercantonal ;
- Soutenir les organes d'exécution en proposant des offres de formation initiale et continue ;
- Contrôler la protection de la santé et la sécurité au travail dans les entreprises de la Confédération ;
- Examiner et évaluer les demandes de permis relatifs à la durée du travail et délivrer les permis de travail régulier pour le travail de nuit et du dimanche, le service de piquet et le travail continu ;
- Informer sur la protection spéciale à laquelle les femmes enceintes ou qui allaitent et les jeunes ont droit en ce qui concerne la durée du travail et du repos.

Thèmes

Protection des jeunes travailleurs | Protection de la maternité | Soutien aux organes cantonaux d'exécution | Permis relatifs à la durée du travail | Contrôle des entreprises fédérales

Bases scientifiques pour la protection de la santé au travail

Le secteur « **Bases scientifiques** » (ABWG) analyse et évalue les risques physiques et psychiques potentiels pour la santé des collaborateurs en Suisse, récolte des données relatives à l'ampleur de ces risques et suit leur évolution. Sur la base de données scientifiques, le secteur développe des recommandations pour les actions de prévention et conseille les organes d'exécution, les employeurs et les personnes intéressées sur des questions spécifiques.

Activités principales

- Publier régulièrement des rapports sur des risques pour la santé liés au travail ;
- Au besoin, lancer ou soutenir des projets de recherche en lien avec ces risques ;
- Analyser les mesures actuelles de prévention ;
- Réaliser des activités au niveau international autour de la protection de la santé et des changements dans le monde du travail.

Thèmes

Protection de la santé au travail | Monitoring et données | Hygiène du travail | Médecine du travail | Ergonomie | Psychologie du travail et des organisations | Gestion de la santé en entreprise | Protection des jeunes et de la maternité

Communication, formation et soutien aux projets

Le groupe « **Activités intersectorielles et projets** » (ABQP) soutient les cinq secteurs du centre de prestations. Il est chargé de donner une image uniforme du centre de prestation, il établit les standards de qualité pour les publications et les relations publiques (impression et Internet) et offre son soutien pour la production de publications.

De plus, le groupe met à disposition de l'équipe dirigeante des instruments de gestion, assume le contrôle pour tous les secteurs, tient prêt un système d'archivage et, au besoin, assiste les secteurs dans leurs tâches administratives. Il organise et coordonne ainsi l'ensemble des offres de formation en ligne et en présentiel à l'intention des organes d'exécution.

Thèmes

Internet | Information | Communication | Relations publiques
| Contrôles | Système de gestion | Gestion des affaires |
Programme de formations pour les organes d'exécution

Editeur :

SECO | Direction du travail | Conditions de travail –
Protection de la santé au travail

058 463 89 14

info.ab@seco.admin.ch

Photo : gettyimages

Graphisme : Yellow | yellow.agency

Année de parution : 2022

Téléchargement : www.seco.admin.ch

Produits chimiques au travail

Le secteur « Produits chimiques et travail » (ABCH) évalue la protection des travailleurs conformément à la législation sur les produits chimiques. Le secteur évalue si l'exposition attendue lors de l'utilisation de produits chimiques industriels, de produits phytosanitaires et de produits biocides peut nuire à la santé des travailleurs. De plus, il examine si toutes les mesures de protection qui doivent être prises au poste de travail sont décrites de manière complète et correcte dans la documentation fournie du produit chimique, et si elles peuvent être comprises et mises en oeuvre par les entreprises utilisatrices.

Activités principales

- Évaluer les produits chimiques avant leur introduction sur le marché dans le cadre de la loi sur les produits chimiques (LChim) et de l'accord bilatéral avec l'UE ;
- Collaborer à l'organisation du contrôle du marché des produits chimiques effectué par les cantons après leur introduction sur le marché ;
- Participer aux révisions du droit des produits chimiques ;
- Informer et sensibiliser les associations, les partenaires sociaux et les autorités ;
- Développer les connaissances actuelles pour évaluer les produits chimiques dans le cadre national et international.

Thèmes

Sécurité des produits chimiques | Droit des produits chimiques | Protection de la santé | Mesures de protection | Produits phytosanitaires | Produits biocides | Produits chimiques industriels | Substances | Préparations | Produits chimiques | Nanomatériaux | Biosécurité

Des produits sûrs sur le marché suisse

Le secteur « Sécurité des produits » (ABPS) réglemente la mise sur le marché commercial et professionnel, via la législation sur la sécurité des produits, des groupes de produits suivants : machines, ascenseurs, équipements individuels de protection, appareils à gaz et sous pression. Il facilite ainsi la libre circulation des marchandises. En outre, il est compétent pour tous les produits non régis par une ordonnance spéciale (les « autres produits ») qui tombent ainsi directement sous la LSPro. Le secteur est chargé de la législation et de la haute surveillance des autorités de surveillance du marché, et il observe les évolutions dans le domaine de la sécurité des produits en Europe.

Activités principales

- Coordonner les autorités de surveillance du marché pour une exécution uniforme ;
- Donner des informations juridiques aux personnes responsables de la mise en circulation et à des tiers ;
- Adapter la législation aux dernières évolutions en Suisse et en Europe ;
- Représenter les intérêts de la Suisse dans les groupes de travail européens et dans les comités de normalisation technique ;
- Désigner des organismes d'évaluation de la conformité.

Thèmes

Sécurité des produits | Mise sur le marché | Libre circulation des marchandises | Évaluations de la conformité | UE | Machines | Équipements individuels de protection | Appareils à gaz | Ascenseurs | Équipements/réceptacles sous pression | Normes techniques